

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE QUESTION JURIDIQUE ?

7 JOURS POUR CONSULTER GRATUITEMENT UN AVOCAT A PARIS

Du 12 au 18 octobre, l'Avocat dans la cité fait vivre l'état de droit au cœur de Paris

Paris, le 23 septembre 2026 - Une question de logement, de travail, de famille, de fiscalité ou liée à votre entreprise ? Du 12 au 18 octobre 2026, les avocats du barreau de Paris vont à la rencontre des Parisiennes et des Parisiens pour leur proposer des consultations juridiques gratuites et confidentielles sur le parvis de l'Hôtel de Ville et Place de la République, en plus des consultations gratuites délivrées dans les mairies d'arrondissements qui ont lieu tout au long de l'année. Pour cette 15e édition de L'Avocat dans la Cité, organisée en partenariat avec la Ville de Paris, le barreau porte une conviction : permettre à chacun de connaître, comprendre et faire valoir ses droits, c'est faire vivre concrètement l'état de droit.

UNE SEMAINE POUR POSER GRATUITEMENT SES QUESTIONS A UN AVOCAT

Famille, travail, logement, fiscalité, consommation, entreprise... pendant toute la semaine, des avocats de toutes spécialités se mobilisent pour écouter, conseiller et orienter gratuitement particuliers et entrepreneurs, avec ou sans rendez-vous.

Cette année encore, ils seront présents :

- dans toutes les mairies d'arrondissement, comme le reste de l'année ;
- dans le Bus de la Solidarité, exceptionnellement stationné place de la République ;
- sur le parvis de l'Hôtel de Ville, au Village des avocats, à partir du mercredi 14 octobre.

Les consultations peuvent être réservées dès maintenant sur www.avocatcite.org.

Depuis 2012, L'Avocat dans la Cité permet chaque année à 5 000 personnes d'obtenir des réponses claires et adaptées à leurs besoins en portant une conception très concrète de l'accès au droit : aller à la rencontre des citoyens, au plus près de leur quotidien, pour leur permettre de connaître leurs droits et d'être accompagnés pour les exercer. Car défendre l'état de droit, c'est défendre les libertés fondamentales et les grands principes démocratiques, mais c'est aussi garantir que chacun puisse effectivement accéder au droit et à un avocat lorsqu'une difficulté survient, lorsqu'une décision doit être prise ou lorsqu'un projet doit être sécurisé.

Pour Louis Degos, bâtonnier de Paris, « *L'état de droit n'est pas une abstraction : il commence au bout de la rue, lorsque chacun peut connaître ses droits et trouver un avocat pour les défendre. Avec L'Avocat dans la Cité, les avocats parisiens vont à la rencontre de celles et ceux qui ont besoin du droit. C'est notre responsabilité et c'est notre place dans la cité* ».

LE BARREAU DE PARIS ET LA VILLE REUNIS POUR L'ACCES AU DROIT

Pour cette première édition depuis l'élection d'Emmanuel Grégoire à la mairie de Paris, la Ville et le barreau de Paris réaffirment leur volonté commune de faciliter l'accès au droit des Parisiennes et des Parisiens.

Le 14 octobre à 11h, Emmanuel Grégoire, maire de Paris, Louis Degos, bâtonnier de Paris, et Carine Denoit-Benteux, vice-bâtonnière, se retrouveront sur le parvis de l'Hôtel de Ville à l'occasion de l'ouverture du Village des avocats.

Emmanuel Grégoire, maire de Paris, souligne l'importance de cette initiative : « *Ces journées représentent une formidable opportunité pour les Parisiennes et Parisiens d'accéder à des conseils juridiques gratuits sur des sujets du quotidien. Ce partenariat durable et essentiel entre la Ville de Paris et l'Ordre des avocats de Paris garantit que chacun puisse faire valoir ses droits, notamment ceux qui en sont parfois les plus éloignés.* »

L'ÉTAT DE DROIT S'APPREND AUSSI DES LE PLUS JEUNE AGE

Créée en 2005 au sein du barreau de Paris, l'association InitiaDroit mobilise aujourd'hui, partout en France, des avocats bénévoles pour sensibiliser les jeunes au droit et à la citoyenneté. Partenaire des ministères chargé de l'Éducation nationale et de la Justice, elle intervient habituellement auprès des collégiens et des lycéens, de la 6^e à la terminale.

À l'occasion de L'Avocat dans la Cité, le dispositif s'ouvrira exceptionnellement aux plus jeunes : des avocats interviendront dans des classes parisiennes de CM1 et CM2 pour échanger avec les élèves autour de quatre thèmes très concrets que sont :

- Le droit dans la vie de tous les jours
- La profession d'avocat
- Injures et discriminations
- Violence et harcèlement entre enfants

Une manière de donner aux enfants, dès l'école primaire, les premières clés pour comprendre la place du droit dans leur quotidien, leurs droits et leurs responsabilités, mais aussi de leur faire découvrir le rôle de l'avocat.

Informations pratiques

L'AVOCAT DANS LA CITÉ

DU 12 AU 18 OCTOBRE 2026

Consultations juridiques gratuites et confidentielles

Informations et rendez-vous : avocatcite.org